



---

### **Avis public d'entrée en vigueur**

Règlement numéro 2002-35-34.19  
modifiant le règlement de zonage numéro  
2002-35 afin de permettre les résidences  
multifamiliales 4 à 6 logements dans la  
zone CA-2

---

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 13 août 2019, la Municipalité de Compton a adopté le règlement n° 2002-35-34.19. Ledit règlement est intitulé : *«Règlement numéro 2002-35-34.19 modifiant le règlement de zonage no 2002-35 afin de permettre les résidences multifamiliales 4 à 6 logements dans la zone CA-2 »*;

Ce règlement avait fait préalablement l'objet d'une assemblée publique de consultation le 9 juillet 2019. Il vise à modifier le règlement de zonage afin de permettre les résidences multifamiliales 4 à 6 logements dans la zone CA-2;

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté le 21 août 2019 et un certificat de conformité a été émis à cette date. Le règlement no 2002-35-34.19 est entré en vigueur le 21 août 2019;

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé au 6745 route Louis-S.-St-Laurent, à Compton.

DONNÉ À COMPTON, CE 28 AOÛT 2019

Philippe De Courval  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général